



## FORMATION AUX VISITES GENERALES PERIODIQUES (VGP)

### PUBLIC

---

Toute personne possédant une bonne connaissance des engins de chantier, ayant des notions en mécanique et hydraulique et souhaitant mettre en œuvre les VGP.

### OBJECTIFS

---

Apporter les connaissances et savoir-faire nécessaires à la réalisation des VGP et notamment les principes réglementaires et techniques de prévention suivants :

- Les dispositions réglementaires concernant les engins et leur vérification,
- La technique et la pratique des vérifications,
- La technologie et les principes généraux d'utilisation du matériel, être capable de vérifier l'état de l'engin et d'enregistrer ses observations dans un rapport.

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

Echanges avec les stagiaires, nombreux exercices pratiques, vérification d'engins, vérifications techniques, établissement de VGP.

### PROGRAMME

---

- Conditions d'exécution des vérifications (art. 3 de l'arrêté du 01.03.04)
  - L'accessibilité en toute sécurité aux engins
  - La présence de la notice d'instruction et la mise à disposition des documents nécessaires (rapport de la dernière vérification, déclaration ou certificat de conformité, carnet de maintenance)
  - La mise à disposition du personnel nécessaire (conduite de l'appareil, direction des manœuvres, réglages éventuels) et des moyens adéquats pour les épreuves ou essais : charges, manutention de ces charges
  -
- Etendue des vérifications
  - Cas du matériel loué ou prêté
  - Examen et essais
  - Essai de fonctionnement
  - Contrôle du maintien de la charge et de la tenue des organes de stabilisation (article 6b)
    - Choix de la charge et de la portée
    - Mode opératoire
    - Critères d'acceptabilité
  - Examen de l'état de conservation
- Constitution de rapport de vérification
  - Rapport provisoire
  - Rapport définitif
  - Contenu du rapport
  - Archivage
- Conclusion/évaluation

### CONDITIONS PARTICULIERES

---

Durée : 14h